



Me salir pour m'empêcher d'avoir le poste, je veux porter plainte

Par **Myakoda**, le **29/09/2008** à **15:09**

Bonjour,

J'ai fait une formation de conseillère conjugale et familiale (cours, stages et mémoire à soutenir). Dans un des centres où j'ai fait mes stages, une conseillère conjugale (qui ne faisait pas de cours par ailleurs), a tout fait pour me mettre en position d'échec, au point où j'ai demandé à être reçue en entretien. Ce qui fut fait, et a eu l'air de calmer ses attaques sournoises et gratuites.

Ma formation finie, j'ai eu l'agrément, en oct 2007. Un an plus tard, je postule pour un poste auprès du même organisme formateur pour un CDD de 4 mois dont 50% du temps se déroulent sur le centre où j'ai eu des problèmes et voilà que cette même conseillère barre la route de ma candidature, au niveau du jury, en continuant ses méthodes ignobles à mon égard, via des mensonges et des propos me concernant, de nature à me griller totalement auprès de cet organisme qui forme et recrute les conseillères conjugales.

J'envisage de porter plainte contre elle pour diffamation (et non contre l'organisme)! Est-ce possible? Si oui, que puis-je attendre de cette démarche ?

Merci d'avance.